ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE OCCASION

Pour un placement sûr et profitable.

Vente importante par le Sherif Civil.

Une grande et valuable propriété connue depuis longtemps dans cette communauté comme la

Fonderie Coleman,

Située sur **11 lots de terre** dans l'îlet borné par les rues **Magnolia, Clara, Clio** et **Erato**, et formant les encognures des rues Magnolia et Erato et des rues Clara et Erato.

Avec toutes les machines, machines à vapeur, installations, outils, modèles et tous les autres ustensiles etc., de ladite fonderie.

AUSSI VENTE DE

2 LOTS DE VALEUR,

Avec améliorations, etc., sur la rue Erato entre les rues Magnolia et Clara (la rue du fond étant la rue Thalie) et de

8 LOTS DE VALEUR,

Avec améliorations, etc., 5 faisant face à la rue Clara, à l'encognure de la rue Erato, et 3 faisant face à la rue Willow, encognure de la rue Erato, le tout dans l'îlet borné par les rues ci-dessus et la rue Clio.

Theodore M. Nagle

—vs—

H. Dudley Coleman Machinery Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,693—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 15 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Onze certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant toutes les machines, machines à vapeur, installations, outils, modèles et autres ustensiles nécessaires à une fonderie établie ci-dessus, aussi bien que toutes droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Clara, Clio et Erato, désignés comme lots Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six, seize, dix-sept, dix huit, dix-neuf et vingt. Le dit lot No un forme l'encognure des rues Erato et Magnolia, et mesure trente-et-un pieds huit pouces et six lignes de face à ladite rue Magnolia par cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur et de face à la rue Erato, entre lignes parallèles. Lesdits lots Nos deux à six inclusivement se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds de face à ladite rue Magnolia par cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Lesdits lots Nos seize à dix-neuf inclusivement se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Clara sur cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot No vingt ferme l'encognure des rues Erato et Clara et mesure trente-un pieds huit pouces et six lignes de face à ladite rue Clara sur cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur et de face à la rue Erato entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Thalie, Magnolia et Clara, désignés comme lots six et sept sur un plan déposé pour référence en l'étude de Wm Shannon, ancien notaire en cette ville; lesquels dits lots se touchent et mesurant chacun vingt-cinq pieds trois pouces et cinq lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds neuf pouces et trois lignes entre lignes parallèles.

3° Huit certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Clio, Erato et Willow, désignés comme lots Nos Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Dix-Huit, Dix-Neuf et Vingt, et ledit lot No Un ferme l'encognure des rues Clara et Erato et mesure trente-et-un pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Clara sur cent vingt-six pieds sept pouces et une ligne de profondeur et face à ladite rue Erato. Lots Nos deux, trois, quatre et cinq se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds de face à ladite rue Clara sur cent vingt-six pieds, sept pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les divers lots dix-huit, dix-neuf et vingt se touchent et ceux numérotés dix-huit et dix neuf, mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Willow, sur cent vingt-six pieds, sept pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles le tout plus ou moins. Ledit lot No Vingt forme l'encognure des rues Erato et Willow et mesure vingt-neuf pieds deux pouces et six lignes de face à la dite rue Willow. Trente-un pieds huit pouces et six lignes de largeur dans le fond par cent quatorze pieds un pouce et quatre lignes de profondeur et de face à ladite rue Erato et cent vingt-six pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé, le tout, plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.

Richardson et Soulé, avocats pour le plaignant.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Premier District.

Arthur H. Murray vs Isaac Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 59,235—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé au trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Banks, Dorgenois, Broad et Palmyre et désigné comme lot No 3 sur un plan dressé par Geo H. Grandjean, député voyer de ville sous la date du 1er septembre 1891, lequel dit lot mesurant vingt cinq pieds et sept et un tiers ligne de face à la rue Banks sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Sherif civil de la Paroisse d'Orléans.

James B. Roaser Jr, avocat pour le plaignant

12 mai—12 19 26—juin 2 9 15

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Résidence à Deux Etages Bien Construite et Avantageusement Située, 1352 rue du Camp, entre les rues Melpomène et Terpsichore.

Succession d'Aristide Negreloua.

No 59,087—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—D. Danziger, encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet—MERCREDI, le 21 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division "C", signé le 15 mai 1899, dans l'affaire ci-dessus mentionnée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Résidence à deux étages en briques et bois avantageusement située 1352 rue du Camp entre les rues Melpomène et Terpsichore, comprenant un corridor, 11 chambres, une grande arrière-cour en partie carrelée, une allée de côté, un hangar, cuve, etc. Le terrain sur lequel sont les bâtisses, est un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magasins, Terpsichore et Melpomène, désigné comme lot "B" sur le plan tracé par W. T. Thompson, député voyer de ville à la date du 11 février 1859, annexé à un acte passé pardevant feu E. Bonny, notaire, le 12 février 1859, et mesurant en mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Camp, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre les lignes parallèles.

Conditions Comptant—L'acquéreur devra assumer en plus les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1899, et faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur immédiatement après l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jas. Lautenschlaeger, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

BENJAMIN ORY, avocat.

21 mai—21 28—juin 4 11 18

J. H. O'Connor & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sites à Bâtir dans le Troisième District.

Sur les rues Girod, St Jean Baptiste et St Ferdinand,

A L'ENCAN.

In Re Mme Marie Anne Bouteloupe, une absente.

No 58,528—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JNO. H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau, 828 rue Commune.—JEUDI, le 22 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 11 mai 1899, il sera vendu à l'enchère publique la suivante décrite propriété, à savoir—

1° Deux lots de terre dans le Troisième District dans l'îlet No 520 borné par les rues Girod ou Villeré, Dronhart, Port et St Ferdinand. Les lots sont 19 et 20 et mesurant chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Girod (ou Villeré) sur 100 pieds de profondeur.

2° Un demi intérêt indivisé dans et pour un lot de terre dans le Troisième District, dans l'îlet No 610, borné par les rues Girod ou Villeré, Port, Lafayette et St Jean Baptiste ou Robertson. Le lot No 15 mesurant 43 pieds de face à la rue St Jean Baptiste ou Robertson sur 105 pieds de profondeur.

3° Un demi intérêt indivis dans et pour trois lots de terre dans le 3me District, dans l'îlet No 649 borné par les rues St-Ferdinand, Port, St-Avid ou Claiborne, St Jean Baptiste ou Robertson. Les lots 7, 8 et 9 mesurant chacun 43 pieds 8 pouces de face à la rue St-Ferdinand, sur 131 pieds 2 lignes de profondeur.

Conditions de la vente—Comptant; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes pour cette année 1899 et devant faire un dépôt de 20 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente incluant les timbres de guerre du revenu des E.-U., aux frais de l'acquéreur pardevant R. Upton, notaire.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'une encognure d'affaires

Coin des rues Dauphine et Hôpital.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 22 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 5 mai 1899, et signé le 11 mai 1899, par l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de Joseph Rodrigues, tuteur naturel, vs Lucien Cassabonne, tuteur datif, et als, No 51,830 du dossier de ladite cour, la suivante décrite propriété, à savoir:

Le magasin et la résidence double en briques à un étage, à deux étages dans le fond, maintenant en usage comme une bâtisse simple, contenant boutique; chambres habitées, cabinets, cour pavée et citerne, désigné par le No 840 rue Hôpital, dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine Bourbon, Hôpital et Ursulines et formant l'encognure des rues Dauphine et Hôpital. Le lot de terre mesurant en mesure française, 30 pieds de face à la rue Hôpital sur 60 pieds de profondeur et façade à la rue Dauphine, laquelle est en mesure américaine de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur 63 pieds 11 pouces et 2 1|2 lignes de profondeur. Un bon emplacement d'affaires et placement rémunérateur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations devant être conservées assurées et les polices devant être transférées au porteur ou porteurs des billets, et l'acquéreur assumant les taxes dûes et exigibles en 1899 au-dessus et en plus le prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat est requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, incluant les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

PAR LE CONSTABLE.

P. J. Guth vs Adam Young.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 20,259—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Dowling, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, coin des rue Valence et Camp, dans le Sixième District de cette ville le LUNDI, 12 juin 1899, à 10 heures A. M. précises, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cheval.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY
Constable, Quatrième Cour de Cité,
322 rue Carondelet

3 juin—3 7 12

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Cottages du Troisième District et Lots pour Bâtir.

Cottage en Bois No 1736 rue Marigny, entre les rues Derbigny et Roman.

Cottages en bois, Nos 1467, 1463, 1455 rue Dorgenois et quatre bons lots pour bâtir, dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, Broad, Columbus et le Chemin du Bayou. Toutes les propriétés ci-dessus devant être vendues séparément.

Succession de Charles Ebert.

No 14,632—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER, D. Danziger Encanteur, bureau No 134 rue Carondelet—MERCREDI, le 7 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 5 mai 1899, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée, la ci-après décrite propriété à savoir—

1° Le gentil cottage en bois, 1736 rue Marigny, couvert en ardoises, contenant 4 chambres, cuisine, hangar, citerne, etc. hangar au-dessus de la banquette, allée de côté etc. Le lot de terre est décrit comme un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, et désigné par le No 22 de l'îlet No 7, lequel est borné par les rues Solidelle, Marigny, Prosper et les Champs Elysées d'après un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 14e jour de juillet 1847, et déposé en l'étude de Théo. Guyol, notaire en cette ville, pour référence. Ledit lot mesurant d'après ledit plan 32 pieds de face à la rue Marigny, sur une profondeur de 100 pieds 9 pouces entre lignes parallèles.

2° Le cottage en bois, No 1467 rue Dorgenois, encognure Columbus, retiré de la banquette et contenant 5 chambres, hangar, citerne etc. Le lot de terre est désigné par le No 1 et est décrit comme un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, Broad, Colombus et le Chemin du Bayou, et formant l'encognure des rues Dorgenois et Columbus, et mesurant 32 pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur et façade sur la rue Colombus de 110 pieds.

3° Le cottage en bois, 1463, rue Dorgenois, contigu à la propriété deuxièmement décrite, retiré de la banquette, contenant 3 chambres, hangar, cuisine, citerne, etc. Le lot de terre est dans le même District et ilet que la propriété deuxièmement décrite, est désigné par le No 2 et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Dorgenois, la même largeur dans le fond et 110 pieds de profondeur.

4° Le bon lot pour bâtir, contigu à la propriété ci-dessus troisièmement décrite, désigné par le No 3, et mesurant 31 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Dorgenois, la même largeur dans le fond sur 110 pieds de profondeur.

5° Le bon cottage en bois 1455 rue Dorgenois, contenant galeries de côté, 3 chambres, etc., 2 chambres de cuisine, citerne, hangar dans la cour. Le lot de terre est dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, y est contigu, est désigné par le No 4, et mesurant 31 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Dorgenois, la même largeur dans le fond et 110 pieds de profondeur parallèles du côté des lots Nos 1, 2 et 3.

6° Les trois beaux et grands lots pour bâtir sur la rue Colombus, entre les rues Broad et Dorgenois, dans le même District et ilet que les propriétés ci-dessus deuxièmement, troisièmement, quatrièmement et cinquièmement décrites, désignés par les Nos 5, 6, et 7. Le lot No 5 mesurant 33 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue Colombus, même largeur dans le fond sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces. Ledit lot No 5 étant contigu à la ligne du fond des lots Nos 1, 2, 3 et 4. Le lot No 6 mesurant 33 pieds, 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Colombus sur une profondeur de 127 pieds et 6 pouces, ledit lot No 6 étant contigu au lot No 5.

Le lot No 7 est contigu au lot No 6 et mesurant 33 pieds 3 pouces 7 lignes de face à la rue Columbus sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces parallèles avec la ligne de côté des lots Nos 5 et 6.

Les descriptions et les mesures des propriétés ci-dessus deuxièmement, troisièmement, quatrièmement cinquièmement et sixièmement décrites étant en accord avec un plan par Arthur De Armas, daté le 24 juin 1873.

Toutes les propriétés ci-dessus sont bien situées dans le prospère Troisième District, sont certaines d'une hausse constante et prouvent d'être de bons placements.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit de 1 et 2 ans, devant être garanti par billets des acquéreurs portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'acte de vente, 5 0|0 honoraire d'avocat en cas de procès, et toutes les clauses usuelles de sécurité contenue dans des actes de vente, l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, devant payer les timbres de revenu de l'intérieur des Etats-Unis sur l'acte de vente, et de payer les taxes de 1899 au dessus et en plus le prix de l'adjudication. Actes de vente pardevant Bernard Titche, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 mai—7 9 14 21 28—juin 4 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR DENIS & DANZIGER, D. Danziger, Encanteur—bureau 134 rue Carondelet—SAMEDI, 10 juin 1899, à 10:30 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux, 2207 rue Perdido. En vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté du 24 avril 1899, dans l'affaire de la succession de Mme Mary Doyle, veuve de Robert Gardiner, No 7,900 du dossier de ladite Cour, la propriété décrite ci dessous, à savoir—

Un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

28 mai—28—juin 4 5 9 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COIN POUR BATIR

— SUR —

L'AVENUE JACKSON,

A l'angle de la rue Willow

Succession de George Williams.

No 58,779—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—D. DANZIGER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI, 28 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières, No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 22 mai 1899, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la cour sus-nommée, Division B, dans l'affaire mentionnée, la propriété suivante:

Un bon terrain pour bâtir dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Willow, Josephine et Clara, formant le coin des rues Jackson et Willow, et mesurant 30 pieds de face à l'avenue Jackson, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Willow.

Le terrain est dans un quartier très habité et convient à l'érection d'un magasin ou d'une résidence.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer en plus le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1899 et faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur immédiatement après l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jos Lautenschlaeger, notaire public, aux frais de l'acquéreur. BENJAMIN ORY, avocat.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 25 à date

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—No 59,458—Cour Civile de District, Division B—Dans l'affaire de Van Buren Dixon, "non compos mentis"—Attendu que William D. Baker et Wilbur H. Duval, de Fredrick County, Maryland, représentant de Van Buren Dixon, a fait application à cette cour pour obtenir l'autorisation de prendre possession et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant audit Van Buren Dixon "non compos mentis", avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente (30) jours, à partir de la première publication de cet avis les raisons pour lesquelles l'application desdite William D. Baker et Wilbur H. Duval ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

P. A. DUCOING,
Député Greffier.

Nouvelle-Orléans, 24 mai 1899.

25 mai—25—juin 1 8 14 23

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de A. Agusti.

No 52,268—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureau 813 rue Commune—MERCREDI, 21 juin 1899, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 18 mai 1899, pour le compte de ladite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Remparts, Commune et Gravier et mesurant 24 pieds 1 pouce à la rue Dryades sur une profondeur de 86 pieds 8 pouces sur la ligne de division des lots numéros trois quatre, cinq et six au point "A" la ligne courant de ce point au point "B" en une ligne droite de la direction de la rue Gravier, 8 pieds 6 pouces de la courant du dit point vers la rue Remparts, 10 pieds 10 pouces au point "C" du dit point obliquement de la direction de la rue Gravier, à 18 pieds 10 pouces au point "D," de là au point commençant 96 pieds 10 pouces, mesure anglaise, d'après le plan de A. Castaing, daté le 3 mai 1854, déposé en l'étude de E. Barnett notaire.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas et Delord, et mesurant 42 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur 83 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 2, et 90 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur et façade à la rue Delord.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc., dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Douane et Bienville, ledit lot est désigné par le numéro six et mesure plus ou moins 26 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Claiborne sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes plus ou moins de profondeur.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 0|0 par an de la date de l'adjudication, garantis par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur assumant le paiement des taxes pour l'année 1899, au dessus du prix de l'adjudication et de déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jeff C. Wenck, notaire, incluant les timbres du Revenu Intérieur aux frais de l'acquéreur.

Ernest J. Wenck, avocat.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix des Troisième et Quatrième Districts.

632, rue Piété, entre les rues Chartres et Royale,

Charmant Cottage avec Jardin et Ecurie.

414-16, rue Philippe, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau, Résidence double, louée $10 de chaque côté.

Clinton S. Patterson et al. vs Veuve Cornelius E. Murphy et al.

No 58,776—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, Encanteur, bureau No 813, rue Commune, MERCREDI, 21 juin 1899, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans No 717 rue Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu le 10 mai 1899, et signé le 16 mai 1899, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites:

1° Deux lots de terre situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Piété, Royale et Chartres, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Piété sur 118 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; les améliorations consistent en un cottage encanteur, ayant 8 chambres, vestibule, barrière de fer, gaz, jardin, écuris, citerne, latrine, etc.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Philippe, Rousseau et Sorapuru, mesurant 32 pieds 7 pouces de face à la rue Philippe sur une profondeur entre lignes parallèles de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes.

Les améliorations consistent en une résidence double à un étage, ayant 8 chambres, citerne, latrine, hangar pour laver, etc., connue par les nouveaux numéros municipaux 414 et 416 rue Philippe.

Termes et conditions—Un tiers comptant, la balance en un et deux ans, paiements différés, devant être garantis par hypothèque portant 7 pour cent d'intérêt, et accompagné de toutes les clauses usuelles de sécurité habituelle.

Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Henry Chipepella, avocat.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 21

Hecker & Smith.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TROIS COTTAGES SIMPLES

—DANS LE—

SEPTIEME DISTRICT.

Dans l'Affaire de la Succession de John Dunn,

No 58,828—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker, Encanteur—Bureau No 334 rue Carondelet, JEUDI, le 8 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu et signé le 8 mai 1899 par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, (autrefois appelé Carrollton), désignés sur le plan fait par Jacob Rathes, architecte, le 16 décembre 1835, et déposé en l'étude de William Boswell, ancien notaire, par les Nos 1, 2 et 3, dans l'îlet D, compris entre les rues Burthe, Adams, Troisième et Hillary, lesquels dits lots sont contigus et mesurent comme suit: Le lot No 1 mesurant 32 1|2 pieds de face à la rue Burthe sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Hillary desquelles rues il forme l'encognure; et les lots Nos 2 et 3 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Burthe sur 120 pieds de profondeur; lesquels lots sont formés d'une partie du lot original No 26 sur le plan de Charles E. Zimpel, voyer, et déposé en l'étude de G. E. Springer, ancien notaire. Les améliorations consistent en un joli cottage de 4 chambres dans le fond et d'un cottage de 2 chambres.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans (antrefois Carrollton) désigné par le No 7, dans l'îlet borné par les rues Burthe, Hillary, Cherokee et Elm, lequel lot mesurant 30 pieds de face à la rue Burthe, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage simple contenant environ 3 chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la portion du crédit, s'il y en a, devant être garantie par lien de vendeur et privilège, les billets à un et deux ans, à 8 pour cent d'intérêt avec toutes les clauses de sécurité: l'acquéreur assumant les taxes pour 1899 en plus du prix de l'adjudication, et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente. Actes de vente devant être passés pardevant Andrew H. Wilson, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 8

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés rémunératives du Troisième District.

Magasin et résidence à deux étages No 623 rue Français et résidence en bois converte en ardoises contiguë dans le fond à la propriété ci-dessus décrite.

Succession de Caroline Kolb, épouse décédée de George Stier.

No 28,010—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, bureau, No 821 rue Gravier—JEUDI le 22 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre signé le 16 mai 1899, par l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la suivante décrite propriété, à savoir—

Deux lots ou portions de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres A. et B dans l'îlet No 153, borné par les rues Français, Chartres, Royale et l'avenue Champs-Elysées, sur un devis d'arpentage fait par Frank H. Waddill, député voyer de ville, daté le 5 avril 1899.

Le lot A mesurant 24' 11" de face à la rue Français, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 90' 3" entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée 3' 4" de largeur sur 90' 3" de profondeur, contigu au dit lot A, sur le côté le plus près de la rue Chartres, s'ouvrant sur la rue Français, et étant commune au dit lot et à d autres; et le lot B est situé immédiatement dans le fond du dit lot A, à une distance de 90' 3" de la rue Français et à 33' 7" sur la ligne immédiatement contigue à la ligne du fond du lot A, 33' 6" 7" de largeur sur la ligne du fond la plus près de l'avenue des Champ-Elysées, sur une profondeur de 64' 8" 1" entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage de la dite allée commune, qui court de la façade du dit lot B, à la rue Français.

Les améliorations du lot A, consistent du magasin et résidence en bois à deux étages couvert en ardoises, connu sous le numero municipal 623 rue Français et contenant magasin, vestibule, galerie sur la façade, et à peu près quatre chambres et deux cabinets.

Les améliorations du lot B, comprennent un cottage en bois couvert en ardoises, contenant trois chambres, galerie et cabinets. Dans la cour sont des hangars, citernes, etc.

Le tout d'après les plans en exhibition à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant 7 0|0 d'intérêt par an et garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue.

Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes de 1899, et tous les timbres du Revenu Intérieur des E. U.

Actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

W. H Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement de Grande Valeur en Propriété Immobilière.

Trois Maisons Productives.

Nos 1731 et 1733, rue Remparts, entre les rues Columbus et St Antoine.

No 525 rue Mandeville et No 529 rue Mandeville.

Toutes deux entre les rues Decatur et Chartres. Deux lots sur les Champs-Elysées.

Entre Remparts et St Claude, bornés par la rue Marigny.

Le tout In re. Succession de François Lacroix.

No 9,804 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet—Le MARDI, 20 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 840 et 842 rue Commune, entre les rues Baronne et Carondelet, où les plans exhibent tous les renseignements et toutes les dimensions, en conformité à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date et signé le 9 mai 1899, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, ordonnant à W. H. Fitzpatrick, encanteur, d'annoncer et de vendre à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, la suivante décrite propriété à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts (autrefois Amour), Colombus (autrefois Mystérieuse) St Antoine et St Claude autrefois Bons-Enfants), lequel dit lot mesurant, en mesure française, 30 pieds de face à la rue Remparts sur 120 pieds de profondeur et est partie du lot désigné par le No 86 sur le plan original dudit faubourg, cette partie la plus près du lot No 87. Les améliorations consistent en une maison résidence double à deux étages, portant les numéros municipaux 1731 et 1733 rue Remparts entre les rues Colombus et St-Antoine, contenant quatre chambres de chaque côté, avec banquette en briques, citernes et autres dépendances, louée pour $240 par an.

2° Deux lots de terre dans le Troisième District, dans le faubourg Marigny, désignés par les Nos 2 et 3 de l'îlet borné par les Champs-Elysées, les rues Remparts, Marigny et St Claude, mesurant chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue Champs-Elysées sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles, mesure anglaise, le tout d'après le plan de C. H. Pilié, daté le 15 juillet 1843, annexé à un acte de W. T. Lewis, daté le 14 mars 1844.

3° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Decatur, Mandeville et Espagne; lesdits lots sont désignés par les numéros 4 et 5 sur un plan de C. A. Hedin, daté le 22 avril 1848, déposé en l'étude de